



AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BROMONT

concernant l'adoption du programme triennal des dépenses d'immobilisations
2025-2026-2027

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Bromont :

Que le programme triennal des dépenses d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 de la Ville de Bromont sera adopté par le conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à l'hôtel de ville, au 88, boulevard de Bromont à Bromont **le lundi 28 octobre 2024, à 19 heures.**

Que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, doivent porter exclusivement sur le programme triennal des dépenses d'immobilisations.

Les séances du conseil municipal sont diffusées en Facebook Live sur la page officielle de la Ville de Bromont et en direct sur la chaîne YouTube de la Ville. Elles peuvent également être visionnées en différé à l'adresse suivante : bromont.net/administration-municipale/proces-verbaux/

Bromont, ce 12^e jour du mois d'octobre 2024.

Le greffier,

Bernard Caouette, avocat
Greffier et directeur Service du greffe et des affaires juridiques